



Communiqué de presse

Statut de vaccination au Covid-19 dans la relation de travail

Les partenaires sociaux du Conseil national du Travail et du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail ont adopté une déclaration commune concernant la discrimination des travailleurs en fonction de leur statut de vaccination au Covid-19.

Elle porte sur les éléments suivants :

- le rejet de toute forme de discrimination liée au statut de vaccination au Covid-19 des travailleurs ;
- le soutien à la campagne de vaccination ;
- la pertinence du guide générique pour lutter contre la propagation du Covid-19 au travail ;
- la problématique des déplacements professionnels en provenance et à destination de l'étranger.

En outre, les partenaires sociaux continueront, dans les instances appropriées, à évaluer régulièrement les différents aspects de cette problématique en prenant en compte, en particulier :

- L'évolution des connaissances scientifiques sur le virus, sur ses variants et sur les effets d'une vaccination (notamment sur le plan du degré de contamination et de la contagiosité) ;
- L'évolution de la situation sanitaire et les probables futures campagnes de vaccination ;
- Les évolutions relatives au passeport européen de vaccination et à son application dans les États membres.

Ce texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).